

## ASSOCIATION AMICALE DES EXPERTS-COMPTABLES ET COMMISSAIRES AUX COMPTES RETRAITÉS DE PARIS ÎLE-DE-FRANCE

### ÉDITO



SUITE PAGE 13 A 18

MICHÈLE RAHIER  
TÉL : 06 07 51 93 11

### SOMMAIRE

- 01 L'ÉDITO DE LA PRÉSIDENTE**
- 02 HOMMAGES**
  - HOMMAGE À RÉGINE NOULIN
- 03 CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR**
  - LA REVALORISATION DES PENSIONS DU RÉGIME RETRAITE COMPLÉMENTAIRE POUR 2024 A ÉTÉ VOTÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAVEC.
  - LA RÉFORME DES RETRAITES SE POURSUIT PAR LA RÉFORME DE L'ASSIETTE SOCIALE DES TRAVAILLEURS NON-SALARIÉS AVEC LA MISE EN PLACE D'UN « SUPER BRUT ».
- 05 DOSSIER**
  - LE CLIMAT, QUELLE HISTOIRE !
  - DES ÂGES GLACIAIRES AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE.
  - VOUS AVEZ DIT « CONTRAINTÉ GÉOPHYSIQUE » ?
  - 1972 LE RAPPORT MEADOWS.
  - LE « CLIMATOBALÉKISTE » REMPLACE LE CLIMATOSCEPTIQUE.
- 11 CONFÉRENCES, SORTIES CULTURELLES ET VOYAGES**
  - VISITE DES CHÂTEAUX DE LA LOIRE
  - BELCANTO
  - VOYAGE EN BAVIÈRE
  - VISITE DE LA BNF
  - RÉTROSPECTIVE NICOLAS DE STAËL AU MUSÉE D'ART MODERNE (VISIOCONFÉRENCE)
  - VISITE DE L'HÔTEL DE LA MARINE
  - LA NOTE AU THÉÂTRE DES BOUFFES PARISIENS
  - VISIOCONFÉRENCE « NAPLES À PARIS » AU MUSÉE DU LOUVRE
- 14 LE COIN BIBLIOTHÈQUE**
  - GILLES BABINET. *COMMENT LES HIPPIES, DIEU ET LA SCIENCE ONT INVENTÉ INTERNET*
  - GAËL GIRAUD. *COMPOSER UN MONDE EN COMMUN. UNE THÉOLOGIE POLITIQUE DE L'ANTHROPOCÈNE.*
- 20 LE COIN DES GOURMETS**
  - LES SUGGESTIONS GOURMANDES DE FRANCE RAPETTI.
- 21 POUR SOURIRE... OU RÉFLÉCHIR**
  - UNE MÉTHODE POUR RÉSOUDRE CERTAINS LITIGES
  - LES INTERVIEWS IMAGINAIRES DE BRICE BENMOUSSA
  - UNE PETITE EFFRONTÉE
- 24 LA VIE DE NOTRE ASSOCIATION**
  - VOYAGES PROGRAMMÉS
  - SORTIES CULTURELLES
  - POURQUOI UN NOUVEAU SITE « ECRPARIS.FR ? »

RÉDACTEUR :  
ROGERLAURENT.HC@WANADOO.FR

# CONFÉRENCES, SORTIES CULTURELLES



## BELCANTO

JEUDI 12 OCTOBRE 2023

72, QUAI DE L'HÔTEL DE VILLE  
75004 PARIS

(Parkings : Pont-Marie et Hôtel de Ville)  
(Métro : ligne 7 et ligne 1)



## VISITE DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE

MARDI 24 OCTOBRE 2023

58, RUE DE RICHELIEU  
75002 PARIS

(Indigo Paris Bourse - (Métro : ligne 3/14 et 7  
Bus ligne 29/39/48 et 67)



## VISITE GUIDÉE EN VISIOCONFÉRENCE DE LA RÉTROSPECTIVE CONSACRÉE À NICOLAS DE STAËL

MARDI 7 NOVEMBRE 2023

MUSÉE D'ART MODERNE

de 18H30 à 20H

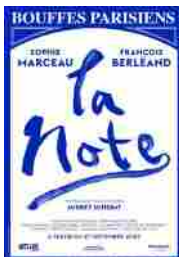


## VISITE DE L'HÔTEL DE LA MARINE

JEUDI 16 NOVEMBRE 2023

2 PLACE DE LA CONCORDE  
75008 PARIS

(Parkings : indigo Concorde) (Métro : ligne 1/8 et 12  
Bus ligne 42/45/52/72 et 73)



## LA NOTE AU THÉÂTRE DES BOUFFES PARISIENS

VENDREDI 1ER DÉCEMBRE 2023

4 RUE MONSIGNY  
75002 PARIS



## VISITE GUIDÉE EN VISIOCONFÉRENCE DE "LE LOUVRE INVITE LE MUSÉE DE CAPODIMONTE"

MARDI 5 DÉCEMBRE 2023

MUSÉE DU LOUVRE

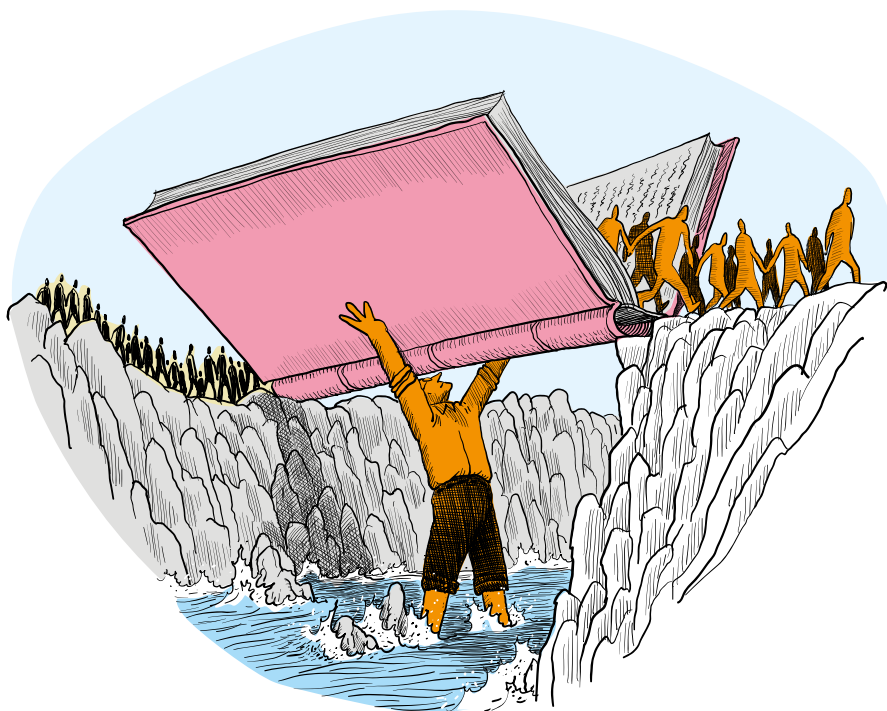
de 18H30 à 20H



# LE COIN BIBLIOTHÈQUE

PAR ROGER LAURENT

*Ce ne sont pas, heureusement, les choix qui manquent aux amoureuses et amoureux des livres. En cet été 2023, il fallait quand même ne pas rater la bonne idée qu'ont eue les éditeurs de nous faire profiter des probables dernières belles correspondances.*



Celle passionnante de Jean Vilar avec les comédiens du TNP, les écrivains, les artistes et les politiques de la France gaullienne (*Actes Sud*) ; celle qu'ont entretenue le poète Francis Ponge et le romancier Philippe Sollers (*Gallimard*) ; celle de François Truffaut – « *mon petit Truffe* » – avec Helen Scott – « *ma grande Scottie* » – (chez Denoël) ; celle qu'ont échangée deux Suisses en exil, Philippe Jaccottet, le Vaudois protestant et Maurice Chappaz, le Valaisan catholique (*Gallimard*). Comme le dit Jérôme Garcin, le patron du pôle « Culture » de *L'Obs*, on lit ces lettres avec le même bonheur que si on les avait trouvées, un clair matin d'août dans sa boîte à lettres et qu'on les avait ouvertes avec un léger frisson d'indiscrétion. Et aussi avec une certaine mélancolie, ce sont en effet, sans doute les dernières confidences épistolaires car les écrivains, comme les autres mortels de ce début du XXI<sup>e</sup> siècle communiquent maintenant par messages électroniques, des messages qui ont pour vocation de disparaître à peine envoyés.

On pouvait aussi, en cet été, lire ou relire Milan Kundera. Né à Brno en 1929, l'immense auteur de « *L'Insoutenable*

*Légereté de l'être* » vient de disparaître à l'âge de 94 ans. Il vivait en France depuis 1975, et avait pris la nationalité française en 1981. Il est l'auteur d'une dizaine de romans et de plusieurs essais, qui lui ont valu de nombreux prix littéraires, dont le prix Franz-Kafka en 2020. On peut aussi lire le livre de Florence Noiville, paru récemment : Milan Kundera « *Ecrire, quelle drôle d'idée !* » (*Gallimard*).

Comme de coutume, nous vous proposons ci-après quelques idées de lecture. Une fois n'est pas coutume, nous vous suggérons cette fois, deux essais dont la lecture réclame certes une certaine concentration (surtout celui de Gaël Giraud) mais qui sont d'une richesse rare qui comblera votre curiosité et vous aidera à mieux comprendre notre monde contemporain.

Nous avons opté pour une large présentation de l'essai de Gaël Giraud, un ouvrage dense – c'est une thèse – dans le but de vous donner un bon aperçu de l'ampleur et de l'originalité de sa réflexion laquelle justifie à nos yeux, la place que le prêtre jésuite et économiste occupe dans la pensée contemporaine.

# COMMENT LES HIPPIES, DIEU ET LA SCIENCE ONT INVENTÉ INTERNET

GILLES BABINET  
ODILE JACOB.

A l'heure où l'on se demande si l'avènement du robot conversationnel, cette nouvelle avancée technologique ne va pas nous faire basculer dans une peu conviviale dystopie, il peut s'avérer réconfortant de revivre les soixante-dix ans qui depuis les hippies de la côte ouest des États-Unis — ces ingénieurs de génie qui ont incarné la révolution cybernétique —, ont conduit au réseau mondial que nous connaissons aujourd'hui.

Gilles Babinet, entrepreneur à succès dans le domaine des nouvelles technologies, qui copréside le Conseil national du numérique et représente la France auprès de la Commission européenne en tant que *digital champion*, était sans doute bien placé pour nous faire revivre cette épopée, au cœur de la quatrième révolution industrielle, celle qui, à ce qu'on dit, va transformer notre monde de manière encore plus radicale que les précédentes.

Gilles Babinet n'oublie rien dans son essai qui se lit comme

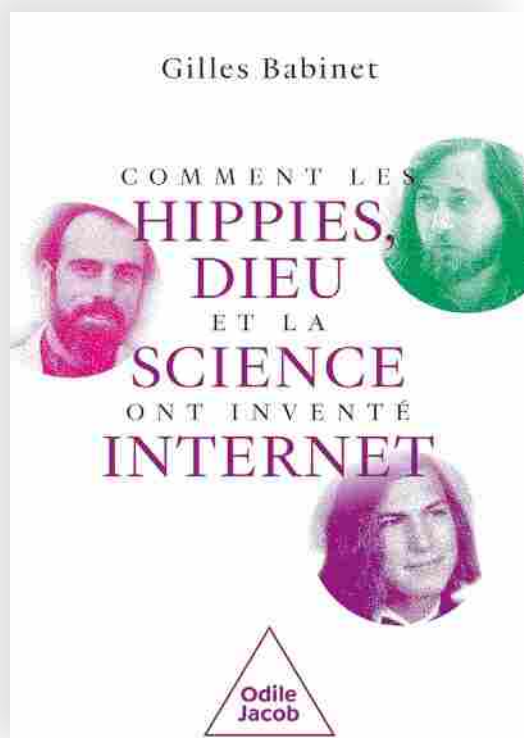
un thriller. Tout y est : la genèse militaire (Arpanet en 1966), le protocole de transmission TCP/IP mis au point par Vint Cerf et Bob Kahn (1986), l'émergence de l'open source (Richard Stallman), l'invention du Web par Tim Berners-Lee, le père de l'adresse Internet en 1990, la loi de Gordon Moore, le développement des navigateurs privés et du « cloud », l'avènement de l'Internet 2.0 avec la naissance des plateformes, des médias en ligne et bien sûr des réseaux sociaux (Facebook en 2004) et plus près de nous, tous les signes de l'emballement vertigineux d'un système où la data est devenue le pétrole de notre siècle. Et où les entreprises numériques, incontestables porteuses de cette quatrième révolution industrielle, supplantent allégrement dans le paysage économique, les firmes qui, au siècle dernier, tenaient le haut du pavé.

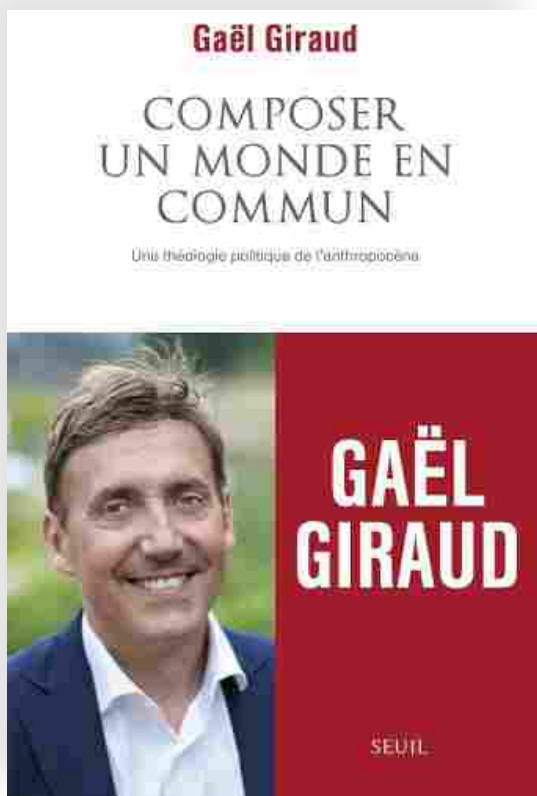
Babinet ne manque pas de replacer les différentes étapes du développement de l'Internet dans le contexte géopolitique et social de l'époque. Et même dans le contexte culturel : il n'oublie pas de souligner la place prise par la science-fiction, du « Fahrenheit 451 » de Bradbury à la saga « Star Wars » comme moteur d'inspiration.

Manifestement, le *digital champion* regrette que l'esprit qui régnait dans la Californie des années 1970, une terre bouillonnante où cohabitaient hippies en sandales et parfois shootés au LSD, militaires, chercheurs, universitaires et aventuriers ait pu, au fil des années et des appétits de puissance être aussi dévoyé par les idéologies du moment, par le mercantilisme, par la globalisation.

Car tous ces ingénieurs réunis dans une sorte d'adulation du progrès s'employaient à développer une technologie conçue à l'origine comme un bien public

non marchand, censée rapprocher les humains et faire naître un monde nouveau, empreint de liberté et de partage. Aujourd'hui, écrit Gilles Babinet, le cadre conceptuel s'est manifestement déplacé dans la mesure où les technologies et les sciences ne parviennent plus à démontrer qu'elles sont sans équivoque au service du progrès — entendu au sens du bien commun.





## COMPOSER UN MONDE EN COMMUN. UNE THÉOLOGIE POLITIQUE DE L'ANTHROPOCÈNE

**GAËL GIRAUD**  
SEUIL

*Jésuite, économiste, directeur de recherche au CNRS, Gaël Giraud est professeur à l'université de Georgetown à Washington. Il a dirigé, entre 2015 et 2019 la recherche économique de l'Agence Française de Développement (AFD).*

*Déjà docteur en mathématiques, il a soutenu en septembre 2020 sa thèse en théologie consacrée aux racines du pouvoir en Occident. Une thèse qui a reçu un large accueil sur Internet. C'est ce travail qu'il vient de publier au Seuil sous le titre *Composer un monde en commun. Une théologie politique de l'anthropocène.**

Le prêtre jésuite place sa foi au cœur de son propos et propose une lecture théologique des racines et de la place du pouvoir en Occident depuis deux millénaires. Tout commence, nous dit Gaël Giraud lorsque Jésus, une fois ressuscité, se dérobe et refuse d'assumer le pouvoir. Le siège de l'autorité reste vide. Dès lors le pouvoir de Dieu ne s'incarnant plus, les hommes sont libres d'organiser le monde et le pouvoir chargé de l'administrer comme ils le souhaitent.

### LES RACINES DU POUVOIR EN OCCIDENT.

Gaël Giraud s'attarde longuement sur la réforme grégorienne qui prend corps avec le décret promulgué par le pape Grégoire VII en 1078 et qui stipule : « Nous décrétons que nul dans le clergé ne devra recevoir l'investiture d'un évêché, d'une abbaye ou d'une cure des mains d'un empereur ou d'un roi ou de toute autre personne laïque, homme ou femme. Mais, s'il osait le faire, qu'il sache clairement que cette investiture est dénuée de l'autorité apostolique et que lui-même sera soumis à l'excommunication jusqu'à ce que due satisfaction soit rendue. »

Il faut se souvenir, écrit-il, que cette réforme porte en germe trois points essentiels : la naissance de l'Etat moderne sous les auspices de l'Eglise romaine, l'apparition d'un droit européen – le droit canon – et l'émergence d'une cléricature, embryon des bureaucraties contemporaines.

Dès les origines de la révolution, note-t-il, la distinction même entre le droit canon et le droit séculier a introduit une pluralité de sources de la loi, même si, du point de vue pontifical, il ne faisait aucun doute que le droit séculier était ordonné au droit de l'Eglise. C'est de cette absence de confusion entre les deux registres juridiques que découle la distance, typiquement occidentale entre l'Etat et l'Eglise et, par conséquent, le droit fondamental à la liberté de croyance individuelle et collective.

### L'AXIOMATIQUE DU DROIT OCCIDENTAL.

Trois des objectifs majeurs du coup de force grégorien ont été finalement adoptés par la chrétienté occidentale, au point de rester admis jusqu'à l'après-guerre comme allant de soi. On pourrait y voir les « axiomes du droit occidental » :

- 1) le gouvernement par la loi ;
- 2) la souveraineté de la loi ;
- 3) le monocentrisme des sources de la loi.

Il y a, explique Gaël Giraud, une diversité de manières d'interpréter et de s'appropriier le legs de la révolution grégorienne à travers le temps et l'espace : l'héritage grégorien dans l'Eglise d'Allemagne contemporaine, elle-même en partie façonnée par le Saint Empire romain, n'est pas celui de la monarchie française gallicane de Louis XIV, ni celle des communautés baptistes favorables à Donald Trump dans le sud des Etats-Unis. C'est cette pluralité que l'on doit entendre par le pluriel des Occidents : il y a

autant d'Occidents qu'il y a de réceptions diversifiées du moment grégorien. Ce sont ces trois principes qui sont désormais en débat dans l'exacte mesure où les post-libéralismes financiers entendent les subvertir sous couvert de radicaliser l'action émancipatrice des Lumières.

Que la révolution grégorienne, donc, ait été inspirée, au moins chez ses principaux acteurs ecclésiastiques, par une théologie de la gloire du Christ ressuscité siégeant à la droite de Dieu et une *delegatio potestatis* n'implique pas, cependant, que la signification d'ensemble d'un tel événement s'y réduise.

### UNE LECTURE THÉOLOGIQUE DES COMMUNS.

Dans son essai, le prêtre jésuite donne également une large place aux communs et analyse longuement leur régression. Il rappelle ainsi que les quatre décennies qui précèdent le début des années 2020 ont vu proliférer dans la plupart des pays occidentaux un phénomène multiforme que l'on peut caractériser comme la tentative d'imposer une extension de la privatisation dans des domaines considérés jusque-là comme publics. Ainsi, le 16 juin 1980, la Cour suprême des États-Unis a-t-elle émis un arrêt historique qui rend désormais brevetable un micro-organisme génétiquement modifié. Cet arrêt a été suivi de milliers de brevets accordés par l'office nord-américain des brevets. Désormais, le vivant peut faire l'objet d'un droit privé exclusif. Pareille décision a aussitôt empêché la production ou les importations de génériques qui permettaient jusqu'alors de soigner notamment les populations pauvres d'Afrique subsaharienne.

Nous avons donc assisté, note-t-il, à un accroissement de l'imposition de droits privés exclusifs et à leur extension à des domaines jusqu'alors inexplorés : la création protégée par le droit d'auteur, l'invention définie par le droit des brevets, les plantes et semences, les savoirs traditionnels, les logiciels, l'invention mathématique... A telle enseigne que certains ont vu dans ces initiatives une « seconde enclosure », c'est-à-dire la réédition dans le champ du savoir et de l'information que constitua, en 1773, l'imposition des enclosures foncières en Grande-Bretagne. Cette dernière, en effet, avait signé la fin de la féodalité britannique, supprimant l'accès des pâturages communs (les *commons*) aux plus pauvres, et obligeant tous les paysans de l'île à s'acquitter d'une rente versée aux propriétaires terriens ou à émigrer vers une ville, comme Manchester et ses usines.

De manière concomitante, certains économistes se sont lancés dans une tentative de justification de ces initiatives, arguant que l'extension du droit de propriété privée est la condition sine qua non de l'efficacité des marchés et donc de la prospérité économique.

Finalement, un véritable mythe du propriétaire s'est répandu dans la plupart des pays occidentaux, tout particulièrement dans les États-Unis du XIX<sup>e</sup> siècle où il venait réactiver l'idéal jeffersonien du petit propriétaire terrien au sein d'un pays où la conquête de l'Ouest semblait rimer avec l'absence de limites naturelles.

L'extension de la privatisation du vivant et de la culture a

coïncidé, dans nombre de pays occidentaux, avec l'émergence de divers mouvements issus de la société civile, animés par une intention exactement contraire. Ces expériences viennent renouveler les formes anciennes de « communs » — systèmes d'irrigation, pêcheries, pâturages, forêts, chemins communaux. Leur analyse par la politologue nord-américaine Elinor Ostrom, et, plus largement, par l'école de Bloomington, a permis de dégager une typologie des biens sociaux. Deux attributs caractériseraient un bien social quel qu'il soit :

- 1) Le caractère exclusif, ou non, de sa consommation. L'usage d'un bien est considéré comme *exclusif* par certains économistes lorsque le fait que je le « consume » en prive autrui. Manger *cette* poire empêche mon voisin d'y goûter. En revanche, écouter un concert en plein air n'empêche personne d'apprécier à son tour la musique qui s'y joue.
- 2) Le fait qu'il soit en accès libre, ou non. Il est difficile d'interdire la pêche sur les océans de la planète, de sorte qu'on peut considérer que les poissons qui peuplent nos océans sont en « libre accès ». En revanche, pour pouvoir participer à un réseau d'échecs, je dois, le plus souvent, m'acquitter d'un droit d'entrée.

Si l'on croise les deux critères — exclusivité et accès —, on obtient alors une typologie de quatre familles de biens :

- a) Les *biens privés* sont ceux dont la consommation est exclusive et l'accès peut être limité. Une pomme que j'achète sur l'étal d'un marchand de fruits est donc un bien privé.
- b) Les *biens publics* sont ceux dont la consommation n'est pas exclusive et dont l'accès ne peut pas être limité. La lumière du soleil est un bien public.
- c) Les *biens tribaux* sont ceux dont la consommation n'est pas exclusive, mais dont l'accès peut être limité. Le fait de jouer aux échecs dans un réseau d'échecs n'empêche pas mon voisin d'y jouer. En revanche, l'accès au réseau peut être rendu payant. Les biens tribaux numériques sont légion : le téléphone, Internet, Facebook, les réseaux sociaux.
- d) Les *biens communs*, enfin, sont ceux dont la consommation est exclusive, mais dont l'accès ne peut pas être limité. Le prélèvement désordonné dans le stock de poissons à des fins privatives conduit à la disparition pure et simple de la ressource halieutique dans les océans de la planète. Il s'agit donc bien d'un prélèvement « exclusif ».

### LES FRONTIÈRES ENTRE CATÉGORIES DE BIENS SONT POREUSES.

Est-ce cette destination universelle du bien qui en fait un commun, ou bien le fait qu'il soit *de facto* compliqué d'en limiter l'accès ? Plus généralement, le fait qu'un bien soit commun est-il une donnée qui relèverait d'une essence à découvrir, ou demande-t-il à être construit ? Relève-t-il d'une décision ou d'un consentement ? Et, en tout état de cause, *qui* en décide ou *qui* y consent ?





L'éducation primaire, par exemple, a été considérée comme un bien privé en Europe au moins jusqu'à la Renaissance. La III<sup>e</sup> République a cherché à en faire un bien public – d'où la dispute entre le hussard noir de la République et le curé, que l'on peut relire comme une lutte de légitimité autour de la frontière entre biens publics et biens tribaux. Aujourd'hui, la chute des crédits dont pâtissent les institutions de l'enseignement primaire invite à se demander si l'éducation n'est pas en passe de redevenir un bien tribal en Europe de l'Ouest, à l'instar de l'enseignement aux Etats-Unis.

Autrement dit, l'attribut d'un bien social peut varier au cours de l'histoire et les frontières entre catégories de biens sont poreuses. Ainsi, qu'en est-il des biens liés à la révolution de l'information qu'ont connue nos sociétés depuis le début des années 1970 ? Les logiciels libres, le web, l'internet 2.0, Wikipédia, notamment, ne sont clairement pas des biens dont l'usage est exclusif. Est-il dès lors légitime de les considérer comme des communs, ainsi que le font beaucoup d'observateurs ?

En 2022, environ 650 milliards de dollars sont dépensés chaque année par des entreprises privées pour découvrir et exploiter de *nouvelles* réserves. Au nom de quoi la communauté internationale pourrait-elle le leur interdire ? Le doit-elle en raison de la contradiction fondamentale entre l'objectif d'intérêt public de ralentir le réchauffement climatique et les valeurs en Bourse très élevées des entreprises productrices d'énergies fossiles, valeurs fondées sur les réserves que ces entreprises contrôlent ?

Les onze premières banques d'Europe possèdent dans leur bilan plus de 500 milliards d'euros d'actifs directement liés aux énergies fossiles, qui totalisent en moyenne 95% de leurs fonds propres. Au nom de quel impératif peut-on mettre fin délibérément au *business* de ces entreprises ? Ou les contraindre à changer de mode de fonctionnement ? Le doit-on au nom de l'Évangile ? Du respect de la dignité humaine ?

Le droit de la propriété privée entre ici directement en conflit avec l'idée que le climat et la bonne santé de nos écosystèmes sont des ressources universelles. Le droit de

disposer d'un environnement habitable peut-il alors primer sur celui de la propriété privée ? La question peut-elle-même se poser encore, ou uniquement, sur le plan du droit ? A la réflexion, on s'aperçoit que le droit de la propriété privée n'est pas seul en cause : la souveraineté des Etats l'est aussi.

#### **LES COMMUN ET L'HABITABILITÉ DE NOTRE PLANÈTE.**

Dans son ouvrage, Gaël Giraud évoque aussi longuement l'anthropocène – le terme qui s'est imposé pour désigner l'incidence décisive des activités humaines sur l'écosystème terrestre depuis la révolution industrielle.

La catastrophe écologique a déjà débuté rappelle-t-il, des disparitions massives du vivant, y compris humaines, ont déjà eu lieu. Beaucoup d'entre nous pensaient, et notre héritage biblique avec nous, que l'humain était cette exception absolue dans la nature, celui qui se tenait comme en dehors d'elle, enfin émancipé de toute sujétion à l'égard du vivant destiné par Dieu à être « dominé » (Gn 1,26-28). Or le désastre écologique en cours met en évidence à quel point nous sommes intimement en relation avec les autres êtres vivants, l'eau, l'énergie et les minéraux.

Trois milliards et demi d'oiseaux ont disparu du ciel des Etats-Unis depuis les années 1980, et, en Allemagne, c'est 75% de la population des insectes qui s'est éteinte au cours des années 1990-2010. Le blanchiment, aujourd'hui, de la Grande Barrière de corail au large de l'Australie, le bouleversement des trajectoires des oiseaux migrateurs, les forêts du bassin de l'Amazonie et du Congo dont la destruction nous prive de puits naturels de carbone, la fonte de la calotte ouest de l'antarctique et des glaciers de l'Himalaya sont autant de menaces sur la possibilité de continuer à mener une vie digne sur cette Terre. Non seulement l'univers qui nous entoure n'est pas sourd, mais les différents « mondes » au croisement desquels nous vivons — l'atmosphère, l'hydro-, la cryo-, la litho- et la biosphère – se parlent entre eux et nous répondent. La multiplication des cyclones tropicaux fait partie de cette « réponse ».